

**Séance régulière du 21 octobre 2024**  
**Procès-verbal**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 21 octobre 2024 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Régent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h06, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Assiste également à la séance Mme Sonia Bellemare, secrétaire de séance.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

207-10-2024

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Harvey, appuyé par le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2024

3. CORRESPONDANCE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. ADMINISTRATION

5.1. Adoption des dépenses de septembre 2024

5.2. Rapport de la greffière-trésorière sur les recettes et dépenses au 30 septembre 2024

5.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 323-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont

5.4. Adoption de politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

6. RESSOURCE HUMAINE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1. Mandat à Patrice Bélair à installer deux hottes dans les cuisines

7.2. Installation d'urgence de glissières sur la route Trépanier

8. TRANSPORT/VOIRIE

8.1. Avis de motion du projet de règlement 324-24 concernant la limite de vitesse sur la rue Camirand et le nord du rang Augusta

8.2. Paiement du 2ème et 3ème décompte de Forage 3 D – Projet TECQ2019/2024

8.3. Mandater la firme Pavage Portneuf Inc. à asphaltier le coin Camirand et Waterloo et refaire les bordures sectionnées

9. URBANISME

9.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 325 - 24 sur les animaux

9.2. Motivation d'une demande d'autorisation conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

10. ENVIRONNEMENT

11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

11.1. Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publiques

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SESSION

208-10-2024

**NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu par ce conseil de nommer madame Sonia Bellemare à titre de secrétaire pour la présente assemblée publique.

**2. PROCÈS-VERBAUX**

209-10-2024

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

Reporté

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR \_\_\_\_\_ appuyé par \_\_\_\_\_ et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024.

Monsieur le maire demande le vote.

210-10-2024

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2024**

Reporté

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 octobre 2024.

Monsieur le maire demande le vote.

**3. CORRESPONDANCE**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**5. ADMINISTRATION**

## ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 30 septembre 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Doris Jetté appuyé par le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 30 septembre 2024 totalisant un montant de 308 200.93\$ tel que présenté et les salaires de septembre au montant de 24 975.24\$.

Groupe CLR	160.17\$
Hydro-Québec	366.37\$
Services de cartes Desjardins	841.39\$
Sogetel inc.	156.33\$
Téelus	69.58\$
Bernard Lessard excavation inc.	14 815.14\$
Évelyne Caya-Pelletier	600.79\$
CNS Sécurité inc.	494.37\$
Construction et Agrégats Lessard	1374.86\$
Excavation Arseneault	29 205.40\$
Infoteck	2737.12\$
Location CDA	24.72\$
Mamou Kaba	86.65\$
Michel Pelletier	328.50\$
Municipalité de St-Alexis-des-Monts	1029.96\$
Nordikeau inc.	1136.54\$
Services techniques incendies Provincial inc.	82.21\$
Spectralite/signo plus	1701.21\$
Accessoires d'auto Leblanc Ltée	9.70\$
Bergeron Électrique	524.98\$
BMR- Matériaux F.P. inc.	508.51\$
Cercle de Fermières Sainte-Angèle-de-Prémont	600.00\$
Épicerie Jacques Lessard	491.36\$
Équipements de ferme C. Lesage inc.	18.98\$
Expert Vacuum	1264.72\$
Fonds d'information sur le territoire	36.00\$
Forage 3D	190 293.93
Gingras St-Onge Huissiers de Justice	375.44\$
Guillame Regaudie	275.94\$
Hélène Hébert	839.32\$
I Gagnon & Fils inc.	2763.46\$
Icimédias	548.43\$
Le Groupe Consilium	1649.89\$
Librairie Renaud-Bray	147.74\$
Marie-Claudine De Pairon	362.50\$
Michel Lessard fer ornemental	255.71\$
Ministère des Finances	23 611.00\$
MRC de Maskinongé	3862.68\$
Municipalité de Saint-Léon-le-Grand	4366.55\$
Pavage Gravel	17 211.74\$
PG Métal Repentigny inc.	364.47\$
Plante Sports Excellence	45.99\$
Prémont Auto inc.	120.73\$
Qualilab inspection inc.	573.94\$

Réseau biblio CQLM	91.98\$
SBM Membre du Groupe Dijitec	409.44\$
Technoscience	404.45\$
Thibault Jacques (inspection camion pompier)	960.04\$
Total	308 200.93\$

Monsieur le maire demande le vote.

212-10-2024

**RAPPORT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2024**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Georges Lysight appuyé par le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du rapport sur les activités financières de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité au 30 septembre 2024 tel que présenté par la greffière-trésorière

Monsieur le maire demande le vote.

213-10-2024

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #323-24 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE DE-PRÉMONT**

Reporté

\_\_\_\_\_ donne l'avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 323-24 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

\_\_\_\_\_ dépose le projet de règlement 323-24 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

214-10-2024

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a adopté une telle politique le 6 mai 2019 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Bergeron, appuyé par le conseiller Regent Michaud et résolu à l'unanimité de :

QUE la municipalité de Sainte Angèle-de-Prémont abroge la politique antérieure adoptée le 6 mai 2019.

QUE la municipalité de Sainte Angèle-de-Prémont adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail* :

## **6. RESSOURCE HUMAIN**

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**215-10-2024**

### **MANDAT LA FIRME PATRICE BÉLAIR D'INSTALLER DEUX HOTTES DANS LES CUISINES**

CONSIDÉRANT QUE le fond d'assurance des municipalités après inspection des bâtiments municipaux exige d'installer deux hottes dans la cuisine de la salle Lévis St-Yves ainsi que dans la cuisine de la salle des loisirs;

PAR CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Harvey appuyé par la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont recommande la firme Patrice Bélaïr à installer les deux hottes.

Monsieur le maire demande le vote.

**216-10-2024**

### **INSTALLATION D'URGENCE DE GLISSIÈRES SUR LA ROUTE TRÉPANIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'après les réparations sur la route Trépanier, il est urgent de réinstaller les glissières au niveau du nouveau ponceau;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a demandé des soumissions et il en a reçu seulement une;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Regent Michaud, appuyé par le conseiller Martin Harvey et résolu unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont octroie le contrat pour l'installation des glissières à la compagnie Les Glissières de sécurité J.T.D inc au montant de 9403.84 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

## **8. TRANSPORT/VOIRIE**

**217-10-2024**

### **AVIS DE MOTION DU PROJET RÈGLEMENT 324- 24 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE CAMIRAND ET LE NORD DU RANG AUGUSTA**

Le conseiller Martin Harvey donne l'avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 324-24 sur la réduction de vitesse sur la rue Camirand et sur le rang Augusta Nord;

Le conseiller Denis Bergeron se retire pour le point qui suit

**218-10-2024**

### **PAIEMENT DU 2EME ET 3EME DÉCOMPTE DE FORAGE 3D - TECQ2019/2024**

CONSIDÉRANT les travaux d'aqueduc et de voirie acceptés par le ministère des affaires municipales et de l'habitation dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ )2019-2024 prévus ce printemps/été 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les coûts de ce projet seront assumés par le programme (TECQ) 2019-2024 ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 120-06-2024 octroyant le contrat des travaux à la compagnie Forage 3D LTÉE;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur monsieur Francis Paul Gélinas fait le suivi des travaux et recommande le paiement du deuxième et troisième décomptes daté du 31 août et du 5 septembre 2024, projet numéro 2024-101 de la compagnie Forage 3D LTÉE au montant de 165 508.96 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Regent Michaud appuyé par la conseillère Sylvie Lacoursière et unanimement résolu que ce conseil, accepte le paiement du deuxième et troisième décomptes liés aux travaux d'aqueduc et de voirie sur les rues Trépanier et Philibert de la compagnie Forage 3D Ltée au montant de 165 508.96 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

**219-10-2024**

### **MANDATER LA FIRME PAVAGE PORTNEUF INC À ASPHALTER LE COIN DE CAMIRAND ET WATERLOO ET REFAIRE LES BORDURES SECTIONNÉES**

CONSIDÉRANT le bris de ponceaux sur le rang Waterloo et Camirand lors des pluies du 09 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'il reste à effectuer des travaux d'asphaltage et de bordures sur le coin de Camirand et Waterloo et sur le haut du rang Waterloo;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Georges Lysight appuyé par a conseillère Doris Jetté et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont retienne les services de Pavage Portneuf Inc. pour les dits travaux au montant de 54 139.02\$ + taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

## **9. URBANISME**

**220-10-2024**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #325-24 SUR LES ANIMAUX**

Le conseiller Regent Michaud donne l'avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 325 -24 sur les animaux ;

Le conseiller Denis Bergeron dépose le projet de règlement 325-24 sur les animaux;

Monsieur le maire demande le vote.

**221-10-2024**

### **MOTIVATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 62 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES.**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles accorde la latitude à la municipalité d'adopter une résolution en vue de motiver une demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 61.1 de la loi de la protection du territoire et des activités agricoles exige du demandeur ou du requérant dans le cadre de l'autorisation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la démonstration de ne pas posséder un espace approprié ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la requérante (Virginie G. Damphousse, avocate au compte du demandeur Réal Rivard) a déposé une requête d'autorisation auprès de la Commission pour la protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) depuis le 19 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE Les dispositions de la loi de la protection du territoire et des activités agricoles exige de la Municipalité de prôner la conformité du projet dans les quarante-cinq jours suivant la date du dépôt de la requête;

CONSIDÉRANT QU'une partie du site objet de lot #5569618, a fait l'objet de construction par erreur et de bonne foi depuis 1981 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation porte sur le lot #5569618 appartenant à Monsieur Stéphane Branchaud;

CONSIDÉRANT QUE la requérante a déposé une demande introductive d'instance en reconnaissance judiciaire de droit de propriété ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère Doris Jetté, appuyé par le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète, statue et accepte ce qui suit :

#### **ARTICLE I**

Le Conseil accepte d'adopter une résolution pour motiver la demande introductive d'instance en reconnaissance judiciaire de



droit de propriété pour être déclaré propriétaire d'une partie du lot 5569618 appartenant en titre à Stéphane Branchaud;

#### ARTICLE II

La superficie occupée depuis 1975 et sollicitée dans le cadre de cette demande par Monsieur Réal Rivard, est de 22309,4m<sup>2</sup>

#### ARTICLE III

Le projet est conforme aux dispositions de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles notamment son article 61.1

Monsieur le maire demande le vote.

### **10. ENVIRONNEMENT**

### **11. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

222-10-2024

#### **MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUES**

Attendu que le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent.

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement

social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Harvey appuyé par le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont affirme l'importance de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise :

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions

## **12. AFFAIRES NOUVELLES**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **14. CLÔTURE DE LA SESSION**

**223-10-2024**

### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Regent Michaud appuyé par le conseiller Martin Harvey et unanimement résolu de clore la présente séance à 20h06.

---

Michel Pelletier  
Maire

---

Sonia Bellemare  
Secrétaire d'assemblée

*Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Michel Pelletier, maire